

COMMUNE de BEAUMONT S/LEZE
Registre des Arrêtés du Maire

ARRÊTE

Le MAIRE de BEAUMONT S/LEZE

VU l'Article L2122-18 du code général des collectivités territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

VU la délibération n° 26-2/2 en date du 21 mars 2026 fixant à 5 le nombre d'adjoints au maire.

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme PRATS Annie en qualité de 1^{ère} adjoint au maire.

ARRETE :

ARTICLE 1: A compter de ce jour, Madame Annie PRATS, première adjointe de la Commune de BEAUMONT SUR LEZE est déléguée pour remplir les fonctions relatives aux finances communales et à la gestion du personnel.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de MURET, à Monsieur le Receveur Municipal et notifiée à l'intéressée.



Fait à BEAUMONT S/LEZE,
Le 26/03/2026

Olivier CARTÉ
Maire de BEAUMONT S/LEZE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Technique de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.